

Paris, le 28 avril 2010 - N°82/D130

## RÉUNION DU BUREAU DU CNIS du 18 mars 2010

### Relevé de conclusions

#### PARTICIPANTS

##### Membres du Bureau

##### Organisme représenté ou titre de présence

M.	BIACABE Jean-Luc	ACFCI
M.	COTIS Jean-Philippe	Directeur général de l'Insee
M.	CHEYNEL Henri	FBF
M.	DUCHATEAU Patrick	MEDEF
M.	DUPORT Jean-Pierre	Président du Cnis, président du Bureau
M.	EL NOUTY Charles	CGPME
Mme	PAULY Elisabeth	Banque de France
M.	POUZIN Gilles	CFTC
Mme	SILBERMAN Roxane	Représentante des chercheurs en sciences économiques ou sociales
M.	ROBIN Benoît	CGT-FO

##### Autres participants

M.	BEGUIN Jean-Marc	Insee
M.	CHARPIN Jean-Michel	ESGAB
M.	CUNEO Philippe	Cnis
M.	EURIAT Michel	Insee
Mme	DUSSERT Françoise	Cnis
M.	JACQUOT Alain	MEEDDM
M.	LE GLEAU Jean-Pierre	Insee
M.	HERITIER Jean-Louis	Insee
M.	LOLLIVIER Stéfan	Insee
M.	MOREL Bernard	Insee
M.	VORMS Bernard	Anil

Excusés

M.	DURAND Denis	CGT
M.	GARNIER Olivier	Personnalité qualifiée, directeur général adjoint de SGAM
Mme	FERRAND Patricia	CFDT
M.	MARESCHAL Patrick	Représentant des collectivités territoriales
M.	PAILLARD Francis	APCM
M.	PUECH D'ALISSAC Arnold	FNSEA
M.	VINCENT François	CFE-CGC

**RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR**

Introduction.....	3
I. Points d'actualités. Jean-Philippe COTIS, directeur général de l'Insee .....	4
II. Organisation de la discussion au sein du Cnis autour du rapport du Comité pour la mesure et l'évaluation de la diversité et des discriminations (Comedd) Philippe CUNEO .....	8
III. Présentation du rapport du groupe de travail sur la conjoncture de l'immobilier.....	10
IV. Présentation de l'ESGAB et de sa première année d'activité, Jean-Michel CHARPIN, membre de l'ESGAB .....	15

## Introduction, Jean-Pierre DUPORT, président du Cnis,

**Jean-Pierre DUPORT** se félicite de l'élection de Denis Durand en tant que membre du Comité consultatif européen de la statistique (ESAC). Denis Durand n'a pu être là aujourd'hui. Dans une lettre adressée au Président du Cnis, il a fait part de son souhait de porter la parole et les préoccupations du Conseil au niveau européen. Denis Durand a également salué la réussite de la journée du Cnis consacrée aux nomenclatures sociales et exprimé le souhait d'obtenir un éclairage sur les développements intervenus dans ce domaine au niveau européen, en particulier au sein du groupe de travail constitué par le service statistique européen.

Il constate qu'en dépit d'un contexte budgétaire difficile, la demande adressée à l'appareil statistique au travers du Cnis ne diminue pas. Il confirme qu'un projet de mandat pour le **groupe de travail sur les associations** sera discuté ce jour. Le Cnis a également été saisi d'une demande de Monsieur Apparu concernant **les statistiques du mal-logement**, préoccupation récurrente des pouvoirs publics. La présidence du groupe de travail sur les statistiques du mal-logement pourrait être confiée à Marie-Thérèse Join-Lambert, inspectrice des affaires sociales honoraire qui a déjà eu l'occasion de participer aux travaux du Cnis. Les conclusions du groupe de travail devront être présentées dans un délai relativement court. La réflexion pourra s'appuyer sur les travaux déjà menés au sein de l'Insee.

Dans le cadre de la présentation d'un rapport de l'Inspection générale des finances, Madame Lagarde a par ailleurs appelé le Cnis à proposer rapidement « un cadre statistique normalisé pour les activités de micro-crédit en France ». Ce cadre pourra notamment s'appuyer sur les éléments de **définition du micro-crédit** figurant dans le rapport de l'IGF. Un groupe de travail sur le micro-crédit ayant été créé dernièrement par le Bureau du Cnis, cette demande devrait pouvoir être satisfaite. Un point sur les réflexions du groupe de travail, dont la présidence a été confiée à Pierre Valentin, sera fait dans le cadre de la commission thématique « système financier et financement de l'économie », le 9 avril 2010.

Le Cnis a également été saisi d'une demande de la Cour des comptes, au travers de son rapport annuel, concernant l'amélioration des **statistiques relatives aux services à la personne**. Le Cnis répondra favorablement à cette demande.

Jean-Pierre DUPORT se félicite que le travail du Cnis, dans l'exercice de sa mission d'interface entre les utilisateurs et les producteurs de statistiques soit ainsi en phase avec la demande sociale. Il estime que la qualité du travail fourni collectivement est ainsi reconnue.

En conclusion, Jean-Pierre DUPORT rappelle le calendrier et les thèmes des commissions de printemps. La prochaine réunion du **Bureau du Cnis se tiendra le 30 juin 2010**. La matinée associera les présidents de commissions thématiques, en vue de faire le point sur les travaux en cours et le déroulement des réunions de printemps.

## I. Points d'actualités. Jean-Philippe COTIS, directeur général de l'Insee

**Jean-Philippe COTIS** rappelle qu'un groupe de travail sur **les statistiques trimestrielles d'emploi** a été constitué après la forte révision par l'Insee de ses prévisions d'emploi pour le troisième trimestre de l'année 2009. La première estimation publiée à cette époque apparaissait peu intuitive au regard du contexte économique général. Les pertes d'emplois mises en évidence s'avéraient peu conformes aux analyses de la conjoncture. Le groupe de travail devrait rendre ses conclusions prochainement. Si la qualité des statistiques conjoncturelles de l'Insee demeure appréciée – à en juger par les résultats obtenus lors des audits nationaux et internationaux (du FMI et d'Eurostat notamment) – des progrès semblent encore devoir être réalisés dans le domaine des statistiques sur le marché du travail. L'Insee produit aujourd'hui une statistique d'emploi à 70 jours extrêmement fiable et quasi-définitive, fondée sur les données de l'Acoss. Une estimation précoce à 45 Jours est produite par ailleurs, s'appuyant sur les données de l'enquête Acemo. Cette première estimation étant dorénavant corrigée très rapidement, la poursuite de sa publication pose question, de même que les améliorations à y apporter. A ce jour, les échantillons de l'enquête Acemo ne couvrent pas les entreprises de moins de 10 salariés et ne permettent pas de prendre en compte les mécanismes de destruction d'entreprises. Dans ce contexte, la décision a été prise d'engager une réflexion avec tous les partenaires concernés, en vue d'accroître la robustesse de l'information fournie.

Jean-Philippe COTIS revient sur la mission conduite avec Paul Champsaur sur **l'évolution des finances publiques**. L'option a été prise d'adjoindre des éléments de prospective pour les 10 prochaines années à l'analyse de l'évolution des finances publiques au cours des 30 dernières années. La dérive quasi-continue de la dette publique rapportée au Pib a conduit à une situation difficilement soutenable, dans laquelle les finances publiques constituent davantage un problème qu'un instrument. Pour des raisons diverses, la politique budgétaire a contribué à amplifier les fluctuations cycliques en phases hautes, réduisant les marges de manœuvre en phases basses des cycles économiques. L'exacerbation des fluctuations cycliques à la hausse limite aujourd'hui la capacité à soutenir la conjoncture en actionnant des leviers budgétaires. Dans le prolongement des travaux sur le partage de la valeur ajoutée, le rapport sur l'évolution des finances publiques devrait servir de référence, avec pour ambition de fournir un encadrement objectif au débat public. Le rapport sera finalisé à la mi-avril.

Le directeur général de l'Insee souligne que les efforts de promotion des conclusions du **rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi** ont été poursuivis dans le cadre de la réunion annuelle de la commission statistique des Nations Unis, en février 2010. Un séminaire a été organisé au préalable sur les suites à donner au rapport, réunissant les représentants de 40 pays (Italie, Espagne, pays scandinaves, pays anglo-saxons et grands pays émergents) et des organisations internationales (ONU, OCDE, FMI, UE, Banque Mondiale). L'intérêt aux questions soulevées par ce rapport se manifeste bien au-delà de l'Union européenne. Des présentations ont été proposées par le Directeur Général de l'Insee, un responsable d'Eurostat, la statisticienne en chef de l'OCDE et le Directeur Général de la statistique brésilienne. Chacun a pu apporter son éclairage sur l'approche développée, ainsi que sur la mise en œuvre des conclusions du rapport. Les principales recommandations du rapport ont été évoquées :

- passer d'une approche production à une approche ménage dans les comptes nationaux ;
- prendre en compte la production domestique, l'économie informelle et la consommation de services publics gratuits ;
- mieux mesurer le bien-être objectif et subjectif, ainsi que sa répartition ;
- prendre en compte l'environnement.

L'Insee a indiqué ce que devraient être ses travaux en 2010, en mentionnant notamment :

- les analyses des revenus et de la consommation par catégories de revenus, en distinguant les très hauts revenus et en s'intéressant aux situations de mal-logement ;

- les évaluations du capital humain et du capital social ;
- la description du bien-être perçu, à partir des nouveaux modules de l'enquête sur les revenus et les conditions de vie ;
- les travaux ayant trait au développement durable ;
- le développement de l'approche par catégories de ménages pour un certain nombre d'indicateurs statistiques.

La statistique française s'est ainsi efforcée de plaider par l'exemple. Dans l'ensemble, les projets présentés ont suscité un très vif intérêt. Certains participants ont toutefois indiqué que plusieurs indicateurs relevaient du domaine de la recherche ; d'autres sont apparus comme étant à la frontière entre la recherche et la production de statistiques publiques. Certaines difficultés de mise en œuvre ont été soulignées. En tout état de cause, l'ensemble des participants ont exprimé le souhait de faire partie du mouvement de rénovation de la statistique publique. Les travaux à venir devraient permettre de mobiliser des partenaires anglo-saxons ainsi que de grands pays émergents tels que la Chine, l'Inde et le Brésil. L'OCDE devrait fournir un cadre souple et universel, complémentaire au parrainage exercé au niveau européen par la France et Eurostat. La réflexion pourra ainsi s'appuyer sur le département de la statistique de l'OCDE qui bénéficie de très fortes interactions entre statisticiens et économistes. L'enjeu serait de traiter les problématiques de manière plus dynamique, à l'échelle des pays industrialisés ou émergents.

La commission des statistiques de l'ONU a par ailleurs adopté une recommandation relativement souple concernant les cadres nationaux d'assurance qualité, avec laquelle l'approche privilégiée par Eurostat devrait être compatible. Le 20 octobre 2010 devrait être déclaré « journée mondiale de la statistique ».

Au moment d'aborder le sujet des **difficultés budgétaires** de l'Insee, Jean-Philippe COTIS rappelle que l'Institut a été particulièrement affecté par les resserrements opérés dans le cadre de la RGPP. Compte tenu de l'impact sur les dépenses de fonctionnement, de nouvelles négociations ont été engagées avec les pouvoirs publics afin d'aboutir à une réduction des moyens commensurables à celle observée par ailleurs dans la fonction publique.

S'agissant de **la situation conjoncturelle**, Jean-Philippe COTIS indique qu'en ce début d'année 2010, la croissance devrait demeurer modeste et ne pas montrer de signes d'accélération, en France comme en Europe. Bien que la crise récente semble avoir été mieux gérée que d'autres survenues par le passé, la situation demeure difficile – le terrain perdu durant les crises s'avérant généralement difficile à regagner. La croissance elle-même peut avoir été affectée dans son rythme, au-delà du choc en niveau d'activité. De bonnes politiques publiques seront nécessaires pour réamorcer une dynamique de croissance à long terme. Des travaux économiques récents, conduits par Carmen Reinhart et Kenneth Rogoff, ont également démontré le fort impact de l'état des finances publiques sur l'activité économique. Le constat est que la performance macroéconomique se dégrade lorsque la dette publique est importante, en particulier au-delà de 90 % du PIB. En plus de constituer un facteur de perturbation pour les investisseurs et les entreprises, une dette extrêmement élevée peut susciter la méfiance des épargnants, avec un impact sur la demande interne. La situation d'après-crise sera plus complexe à gérer et des réflexions devront être menées en matière de politique conjoncturelle et de gestion des finances publiques.

## Débat

**Jean-Luc BIACABE** se félicite que l'Insee ait adoptée une attitude proactive concernant les statistiques d'emploi, sans attendre l'apparition d'une crise. Cela étant, il estime nécessaire de conserver une information précoce – fût-elle fragile – dont les conjoncturistes ont besoin.

Il s'interroge par ailleurs sur l'articulation entre la réflexion sur l'évolution des finances publiques et les travaux du groupe piloté par Michel Camdessus sur l'introduction dans la constitution d'une norme relative aux finances publiques. Il souhaite savoir si le groupe de travail Cotis-Champsaur formulera également des recommandations sur le suivi conjoncturel des statistiques en matière de finances publiques.

Jean-Luc BIACABE se réjouit que la statistique française soit porteuse d'initiatives à l'échelle internationale, en vue de permettre une rénovation de l'appareil statistique public. Cependant, il regrette que la statistique d'entreprises soit absente du processus.

Gageant que l'ensemble des instituts statistiques nationaux européens subissent aujourd'hui des contraintes budgétaires fortes, il s'interroge sur un possible impact de la situation sur le programme statistique défini par Eurostat. Il évoque la possibilité qu'Eurostat se montre moins exigeant vis-à-vis des instituts nationaux.

En dernier lieu, il met en évidence les enjeux associés à la communication autour des chiffres concernant l'évolution du pouvoir d'achat des ménages en 2009. Le pouvoir d'achat des ménages devrait augmenter de 2 %, alors même que le PIB devrait reculer de 2 points – ce qui pourrait paraître contre-intuitif.

**Benoît ROBIN** indique partager l'analyse du Président quant au rôle du Cnis dans la couverture des besoins et des attentes des utilisateurs. Il rappelle la position de Force Ouvrière concernant les effets pervers de la RGPP. Il constate que le sujet est aujourd'hui plus que jamais préoccupant, au regard des missions de service public dévolues au service statistique public. Il rappelle la nécessité pour le plus grand nombre de bénéficier d'une information statistique fiable et de qualité.

Dans ce contexte, la constitution d'un groupe de travail sur les statistiques d'emploi traduit la réactivité du SSP, cependant, les nouveaux mécanismes d'estimation posent la question de la relation avec les médias. La question se pose dans les mêmes termes s'agissant des conclusions de la mission consacrée à l'évolution des finances publiques.

Benoît ROBIN se félicite que les conclusions du rapport Stiglitz aient été discutées dans le cadre de la commission des statistiques de l'ONU. Il s'interroge sur le calendrier fixé pour le prolongement des travaux au sein de l'OCDE, ainsi que sur les organisations associées ou consultées dans ce cadre.

En réponse aux propos introductifs du Président du Cnis concernant l'ESAC, Benoît ROBIN souhaite obtenir des précisions sur la diffusion des ordres du jour des rencontres au niveau européen. Il estime qu'un partage des ordres du jour pourrait permettre aux membres du Cnis de réagir en amont.

Sur un autre plan, il insiste sur la nécessité de veiller à ce que les calendriers des instances ne se chevauchent pas. Il regrette notamment que la réunion du Comité du secret statistique se tienne également ce jour.

**Roxane SILBERMAN** s'enquiert des pistes explorées pour résoudre la question centrale de la prise en compte des entreprises de moins de 10 salariés dans les statistiques d'emploi. Elle remarque que le problème posé par le champ de l'enquête ACEMO est posé depuis longtemps.

S'agissant du contexte budgétaire, elle souhaite obtenir un éclairage sur la déclinaison concrète des réductions annoncées au niveau des dépenses de fonctionnement et leurs conséquences. Elle confirme par ailleurs l'intérêt d'un partage d'information sur les ordres du jour des réunions au niveau européen et d'une préparation de ces échanges au sein du Cnis.

**Charles EL NOUTY** indique que la CGPME est très favorable à la préservation d'une statistique d'emploi à 45 jours. Il estime que les difficultés de communication au niveau politique ne sont guère du ressort de la statistique. En tout état de cause, il souligne que l'Insee a déjà fait face à un problème d'articulation entre les données de l'Acosse et celles de l'enquête Acemo, au moment du controversé CNE. Des différences apparaissaient alors en fonction des bases de données.

**En réponse Jean-Pierre DUPORT** suggère d'envisager avec Denis Durand la diffusion des ordres du jour de l'ESAC, via le Secrétariat général du Cnis. Le Directeur général de l'Insee pourra, quant à lui, apporter un éclairage sur les travaux d'Eurostat.

**Jean-Philippe COTIS** explique qu'une **révision ample de la statistique d'emploi** au troisième trimestre 2009 a dû être opérée, peu de temps après la publication d'une estimation provisoire. La nécessité de gérer l'impact de la diffusion sur l'opinion a constitué une difficulté supplémentaire. Le fait qu'une production quasi-définitive soit dorénavant possible à 70 jours rend tout écart à 45 jours particulièrement visible. Un groupe de travail associant toutes les parties prenantes (l'Acoss, Pôle Emploi, la Dares, etc.) a donc été constitué, avec pour ambition de renforcer la robustesse des chiffres produits à 45 jours. A ce jour, les estimations précoces ne prennent en compte ni les entreprises de moins de 10 salariés, ni les mécanismes de création/destruction d'entreprises – ce qui ne va pas sans poser problème dans le cadre d'une crise économique de grande ampleur. *A priori*, le groupe de travail devrait étudier ces enjeux dans l'optique de conserver les estimations à 45 jours. Plusieurs approches devraient cependant être discutées.

**Stéfan LOLLIVIER** indique que le groupe de travail sur les statistiques trimestrielles d'emploi aura été l'occasion de mener une réflexion sur les évolutions de l'emploi par taille d'entreprises et l'impact des mécanismes de création/destruction. Ces travaux seront évoqués dans la note de conjoncture. Une réflexion est par ailleurs en cours quant à l'opportunité de mettre à l'étude une production de statistiques d'emploi par taille d'entreprises en annuel, voir en infra-annuel pour les plus petites.

**A propos des finances publiques, Jean-Philippe COTIS** précise que les travaux pilotés par Michel Camdessus s'inscriront dans un registre normatif ; tandis que ceux de la mission Cotis-Champsaur s'inscriront dans les registres de l'analyse descriptive et de la prospective. La mission devrait suggérer un certain nombre d'orientations à travers l'analyse mais ne devrait pas aller jusqu'à formuler des préconisations opérationnelles.

Il confirme que **des contraintes budgétaires fortes** pèsent sur l'ensemble des instituts statistiques nationaux, en particulier ceux des petits pays tels que la Finlande et l'Irlande. Le budget global de l'institut statistique finlandais a ainsi été réduit de près de 20 % – ce qui a conduit à des réductions d'effectifs. Le budget de l'institut statistique irlandais a subi des répercussions similaires. Les difficultés macroéconomiques ont eu partout un impact négatif sur les finances publiques, avec parfois des conséquences brutales pour les statisticiens. Aucun institut statistique national ne semble avoir été sanctuarisé, bien que les restrictions imposées dans les grands pays apparaissent moindres.

S'agissant de la déclinaison des restrictions budgétaires pour l'Insee, il rappelle que l'Institut fonctionne sur la base d'un budget triennal. Il ajoute que la direction du budget reconnaît aujourd'hui avoir imposé à l'Insee une réduction trop forte de ses dépenses de fonctionnement. Une nouvelle négociation est en cours pour aboutir à une diminution des frais de fonctionnement moins importante. L'Insee devrait ainsi retrouver un taux d'effort analogue à celui des autres entités soumises à un exercice d'économie. Ce taux d'effort ayant déjà été budgété, les économies programmées seront mises en œuvre, dans une déclinaison conforme à celle affichée. Toutes les incertitudes devraient donc être levées.

S'agissant de l'impact des turbulences budgétaires actuelles, Stéfan LOLLIVIER assure qu'Eurostat a aujourd'hui conscience de la nécessité d'engager une nouvelle réflexion sur la construction du système d'information en matière de statistiques sociales. Les statistiques sociales demeurant particulièrement onéreuses, l'enjeu serait de redéfinir la place des données administratives, des données de registres, des données d'enquêtes, voire des flux de données sur internet et des enquêtes multi-modes. La logique d'accumulation des enquêtes trouverait ainsi ses limites. Sans remise en cause de la légitimité des besoins, le devoir d'efficacité d'Eurostat serait mis en avant.

Jean- Philippe COTIS explique que **la mise en œuvre des recommandations du rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi** devrait s'appuyer, en premier lieu, sur un parrainage au niveau européen par la France et Eurostat. A ce jour, la quasi-totalité des pays européens ont souhaité s'inscrire dans cette démarche – ce qui pourrait même s'avérer excessif. Des groupes de travail seront mis en place, notamment sur le thème de la comptabilité nationale. Les questions ayant trait à la mesure du bien-être subjectif, relevant moins des attributions d'Eurostat, seront probablement davantage traitées par les instituts statistiques nationaux.

La France a par ailleurs souhaité franchir un palier supplémentaire en donnant un caractère d'universalité à l'exercice. L'OCDE ayant été intégrée dès l'origine au secrétariat de la commission Stiglitz, le programme de travail pour les années à venir de la direction des statistiques de l'OCDE, devrait être consacré pour une bonne moitié à la mise en œuvre des recommandations du rapport. Des initiatives pourraient être prises pour renforcer les moyens correspondants. L'objectif serait ainsi de considérer un champ bien plus large que celui de l'Union Européenne, en impliquant notamment les statisticiens anglo-saxons et ceux des grands pays asiatiques. Une articulation devra du reste être trouvée avec Eurostat. La prochaine réunion du comité de la statistique se déroulera en juin 2010, à l'OCDE. Les statisticiens américains et anglo-saxons seront par ailleurs invités à la prochaine réunion des statisticiens européens. Les programmes de travail actuellement en discussion devront être mis en œuvre à partir de juin 2010.

**Stéfan LOLLIVIER** indique que les statisticiens sociaux sont particulièrement intéressés par les recommandations du rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi. Aux États-unis, il a récemment été mis en évidence que toutes les hausses de revenus des ménages depuis une vingtaine d'années avaient été accaparées par le dernier centile de revenus. Ceci implique que la distribution des revenus peut également avoir un impact macroéconomique. Le sujet déborde ainsi du cadre de la statistique sociale – les recommandations du rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi ayant un intérêt, y compris en matière de conduite des politiques macroéconomiques. Un groupe de travail des directeurs de statistiques sociales pourrait se pencher, par ailleurs, sur l'intégration dans les systèmes d'information des éléments ayant trait à la qualité de la vie.

## **II. Organisation de la discussion au sein du Cnis autour du rapport du Comité pour la mesure et l'évaluation de la diversité et des discriminations (Comedd) Philippe CUNEO**

**Philippe CUNEO** rappelle que le Comedd a remis son rapport au début du mois de février 2010, après s'être réuni à une dizaine de reprises en 2009. Le rapport, très largement rédigé par François Héran est d'une grande qualité, notamment formelle et a été salué par l'ensemble des membres du Comité, particulièrement pour la recherche du consensus dont il fait preuve. Un certain nombre de membres, dont lui-même en tant que Secrétaire général du Cnis, ont cependant souligné qu'ils ne pouvaient pas le reprendre entièrement à leur compte. S'il ne semblait pas opportun, en effet, de porter au nom du Cnis un jugement sur les recommandations du rapport, l'engagement a été pris de faire en sorte qu'un très large débat puisse être mené au sein du Conseil. La position du Secrétariat général a par la suite été publiée sur le site internet du Cnis.

Deux éléments du rapport demandent aujourd'hui plus particulièrement à être débattus : les recommandations n°24 et 34. L'une a trait à la statistique publique, l'autre à un recueil dans les entreprises. Il faut noter pour bien les comprendre que la demande du commissaire à la diversité et à l'égalité des chances, Yazid Sabeg, portait largement sur l'observation des éventuelles discriminations au travail, notamment dans les entreprises. L'idée du rapport a ainsi été de mettre en place un dispositif d'information dans les entreprises qui pourrait de base à une comparaison avec des situations de référence fournies par la statistique publique. D'où l'idée de décrire à la fois les informations produites au



niveau des entreprises et celles de référence produites par la statistique publique. Indiquons que peut-être, le rapport présente finalement un volet quelque peu « hypertrophié » consacré à la statistique publique par rapport à l'autre volet au moins aussi important sur le recueil d'informations dans les entreprises. Mais la question est désormais posée : comment la statistique publique peut-elle fournir un cadre sur lequel pourra s'appuyer le recueil d'informations dans les entreprises ?

La recommandation n°24 demande à la statistique publique de recueillir, de la façon la plus large et la plus systématique possible, la nationalité et le pays de naissance des enquêtés mais aussi de leurs parents. S'agissant de l'information concernant les parents, la question de la systématique devra être débattue au sein du Cnis. Le rapport du Comedd suggère par ailleurs d'appliquer également ce principe au recensement de la population – ce qui amènera à s'interroger sur l'enrichissement du questionnaire du recensement de la population. De nouvelles questions ne pourront être ajoutées qu'au détriment de certaines. L'enjeu serait aussi de ne pas provoquer un rejet vis-à-vis du recensement de la population.

Du côté des entreprises, l'objectif de la recommandation n°34 serait d'aboutir à la production d'un « rapport de situations comparées » du type de celui mis en place pour observer les discriminations liées au genre. L'idée serait de demander aux entreprises de publier régulièrement des informations sur la situation de leurs effectifs, en fonction des différentes origines. Le directeur des ressources humaines du groupe L'Oréal, membre du Comedd, a estimé qu'une telle mesure ne pourrait être suivie d'effets que si elle était rendue obligatoire. L'objectif serait donc d'aller dans ce sens.

Dans le cadre du Cnis, la discussion devra se focaliser principalement sur les enjeux concernant la statistique publique, bien qu'il soit nécessaire de considérer également les conséquences possibles de la mise en œuvre du rapport de situation comparée dans les entreprises. Une présentation du rapport par François Héran pourrait être prévue dans le cadre de la prochaine réunion de la commission « démographie et questions sociales ». La Ligue des droits de l'homme serait conviée à prendre part au débat et à présenter son point de vue sur les préconisations du rapport. Aucune conclusion ne saurait être tirée à ce stade sur les suites à donner au débat.

La CNERP pourrait par ailleurs être réunie en 2011 pour discuter de l'enrichissement du questionnaire du recensement de la population et des enquêtes associées, conformément aux engagements pris dans le cadre de l'assemblée plénière du Cnis du mois de janvier 2010, mais ce n'est pas directement son objet.

## Débat

Ayant participé aux travaux du Comedd, **Roxane SILBERMAN souhaite** souligner que le Comité comprenait des personnes aux positions extrêmement diverses, voire contradictoires, et qu'il en a été de même en ce qui concerne les auditions. Le rapport n'est donc pas le résultat de positions acquises d'avance. Le Comité a cherché à faire émerger un consensus et a notamment retardé la publication du rapport à cet effet. Elle signale aussi que nombre d'annexes ont également été publiées compte tenu de la richesse des échanges. Des désaccords ont subsisté au sein du Comedd et si toutes les propositions n'ont pas fait l'objet d'un consensus, l'ensemble des participants aux travaux ont convenu de l'importance des propositions formulées et se sont engagés à les porter au débat, rejoignant ainsi la position exprimée par le Secrétaire général du Cnis.

Un des points importants du rapport est la distinction établie entre ce qui relève du domaine de la recherche et ce qui relève du domaine de la statistique publique. Cette clarification doit permettre maintenant de sortir de la polémique qui a entouré l'enquête TeO. Le rapport propose un partage entre les questions ayant trait au lieu de naissance et à la nationalité des parents pour la statistique publique où elles sont déjà inscrites depuis longtemps et les autres questions que la recherche doit avoir la liberté de poser bien sûr dans un cadre légal apportant toutes les garanties nécessaires.

Elle confirme que l'observation des discriminations au sein des entreprises constituait un élément majeur de la commande du commissaire à la diversité et à l'égalité des chances. La mise en œuvre d'un tel dispositif par les entreprises elles-mêmes est toutefois apparue difficile et complexe – ce qui explique

l'accent mis sur la statistique publique et la demande qui lui est adressée de produire un cadre de référence pour le recueil des informations. La question de la protection des données pour un tel dispositif qui aurait une dimension obligatoire, est évidemment essentielle. Le recours à l'Insee est apparu comme une solution permettant de répondre à cette préoccupation.

Roxane SILBERMAN insiste sur le caractère essentiel de la réflexion concernant l'évolution du recensement de la population. S'agissant de l'intervention de François Héran au sein de la commission « démographie et questions sociales », elle souhaite que cette présentation ne soit pas le point de départ de l'organisation d'un nouveau groupe de travail au CNIS réamorçant un débat général un débat général déjà largement nourri, mais plutôt le lancement d'une réflexion systématique dans chacune des Commissions autour de la mise en œuvre de propositions concrètes.

**Henri CHEYNEL** estime que la mise en œuvre d'un relevé de la nationalité des parents au sein des entreprises nécessitera un effort d'explication, y compris en dehors de la commission « démographie et questions sociales ». Il s'agira de démontrer qu'un tel relevé peut constituer un bon instrument de lutte contre les discriminations.

**Jean-Pierre DUPORT** donne lecture de la position transmise par Denis Durand sur le sujet :  
*« En ce qui concerne l'organisation de la discussion au sein du Cnis autour du rapport du COMEDD, nous nous permettons de joindre à ce courrier la prise de position à propos de ce rapport rendue publique le 5 mars dernier par la CGT (accessible sur le site de la CGT). En complément de la discussion qui aura lieu au sein de la commission « démographie et questions sociales », nous nous demandons s'il ne serait pas utile de saisir la CNERP. La constitution d'un groupe de travail temporaire du CNIS pourrait également être utile pour prendre en compte le caractère transversal, commun à plusieurs commissions thématiques du CNIS, des sujets abordés dans le rapport. »*

Il confirme que la CNERP devrait être saisie de la question et que d'autres commissions thématiques du Cnis pourraient également se pencher sur les propositions du Comedd. En revanche, il se déclare hostile à la création d'un nouveau groupe de travail temporaire sur le sujet. A ce stade, l'enjeu pour le Cnis serait d'examiner les modalités techniques de mise en œuvre des recommandations du Comedd, plutôt que de relancer un nouveau débat général sur la question.

S'agissant de l'évolution du recensement de la population, Jean-Pierre DUPORT invite les membres du Bureau à consulter l'article paru dans le Monde daté du 17 mars 2010 sur le recensement aux Etats-Unis, en précisant que les problématiques discutées ce jour y sont au cœur du débat.

### **III. Présentation du rapport du groupe de travail sur la conjoncture de l'immobilier**

**Bernard VORMS** rappelle que, d'un point de vue méthodologique, le choix a été fait par le groupe de travail de partir de la demande de statistiques, plutôt qu'à partir de l'offre. La composition du groupe de travail a de ce fait été constitué d'utilisateurs de statistiques et non de producteurs. Parmi les principales questions ont été identifiées :

1. la profusion de données contradictoires sur les prix et les loyers ;
2. l'absence de données fraîches – c'est-à-dire d'indicateurs avancés ;
3. la pauvreté des données locales ;
4. les difficultés d'accès à l'information existante.

1. Pour **réduire la « cacophonie des chiffres »** à l'origine de la saisine du Cnis, le groupe de travail recommande de mettre au point une forme d'étalonnage volontaire des statistiques produites à l'initiative d'organismes privés (recommandation n°2). Il ne s'agirait pas d'une certification mais d'un étalonnage, propre à indiquer ce que représente chaque statistique et quelle est sa qualité. Il estime que ce type « d'étiquetage informatif » des statistiques relève d'une mission de service public. Toutes les organisations privées qui publient des statistiques et que le groupe de travail a interrogées se sont déclarés très favorables, voire demandeuses d'une telle procédure qui pourrait apporter une caution scientifique neutre à leur production.

Le groupe de travail a également estimé qu'un **travail pédagogique** de sensibilisation des utilisateurs pourrait être mené par la statistique publique (recommandation n°1). Il s'agirait ainsi de rappeler aux utilisateurs ce qu'ils sont en droit d'attendre d'une statistique. L'Insee pourrait proposer aux producteurs de statistiques privés un modèle de présentation s'inspirant du code de bonnes pratiques de la statistique européenne.

La mise en œuvre des recommandations n°1 et 2 permettrait de tirer parti de toutes les données de qualité, qu'elles soient d'origine privée ou publique et d'affirmer ainsi la complémentarité entre statistiques publiques et privées, même si les premières constituent le socle essentiel de la connaissance du secteur. Dans le même esprit le groupe de travail s'est attaché à rappeler ce que devrait être le bon usage des statistiques en s'efforçant de bien faire la distinction entre les statistiques et l'usage qui en est fait.

2. S'agissant **de rompre avec une réactivité insuffisante de la statistique** qui s'est traduit par l'absence de données précoces, notamment de prix, susceptibles d'éclairer en temps réel les décisions publiques et privées, le groupe de travail recommande d'appuyer, de renforcer, voire d'accélérer le projet conduit par le notariat avec l'appui de l'Insee de traiter un échantillon des avant-contrats offrira des indicateurs avancés d'une grande qualité (recommandations n°18, 19 et 21). L'obligation nouvelle faite aux notaires de transmettre l'ensemble de leurs actes permettra de disposer d'une exhaustivité inédite du suivi des prix. Un échantillon des avant-contrats pourrait être également exploité, en vue de fournir un élément de suivi des prix sans équivalent à l'échelle internationale. Les conditions d'accès à ces sources devront toutefois être revues. S'agissant d'opérations conduites dans le cadre d'une mission ministérielle, aucune exclusive ne saurait être conservée. Les modalités et le coût de la diffusion devront faire l'objet d'une concertation avec les pouvoirs publics, en vue de généraliser l'accès aux statistiques tout en préservant l'équilibre économique du modèle des notaires. Les contraintes des chercheurs devront être prises en compte.

Une autre recommandation de nature à favoriser la production de statistiques précoces a trait à l'exploitation de la base Sitadel (recommandation n°16). L'étalonnage des statistiques pourra également révéler la fiabilité de certaines sources précoces d'origine privée.

Le groupe de travail s'est par ailleurs penché sur un certain nombre de secteurs peu ou mal couverts tels que le développement durable (recommandations n°10, 13 et 20) et le mal-logement (recommandation n°11). Le thème du mal-logement devrait du reste être abordé dans le cadre d'autres travaux du Cnis, suite à la saisine déposée par le secrétaire d'État au logement.

3. **La pauvreté des données locales** a quant à elle été considérée par le groupe de travail comme la carence la plus grave. Les marchés du logement s'avèrent aujourd'hui très fortement différenciés, de même que les conditions de logement. Or l'administration centrale et les collectivités locales se trouvent généralement démunies au moment de calibrer leurs interventions comme de juger de leur efficacité.

Parmi les principaux obstacles à la production des données locales figure le coût des enquêtes spécifiques, à plus forte raison dans le contexte budgétaire actuel. Des choix doivent généralement être opérés entre fiabilité et rapidité, au regard des coûts de la collecte et des enjeux qu'il s'agit

d'éclairer. Compte tenu du coût des opérations, la mise en place de certains dispositifs locaux pose question. Des améliorations sont toutefois envisagées qui reposent largement sur les travaux de la statistique publique au sens large, en lien avec le programme de travail et différents projets de la statistique publique (recommandations n°7, 9, 12, 14, 15, 17, 23, 24 et 25).

Indépendamment des contraintes budgétaires, **certaines gisements d'informations demeurent peu ou mal exploités**, notamment au sein de l'Administration. Le groupe de travail a identifié dans la logique administrative une première limite à l'utilisation de ces sources. De fait, les informations réunies par les administrations ne le sont généralement pas à des fins statistiques, mais en fonction des besoins et des contraintes propres aux missions administratives. Le groupe de travail a estimé qu'il serait vain de demander aux administrations de collecter ou d'exploiter des informations ne leur étant pas directement utiles ou d'attendre de leur part l'implication nécessaire à une activité statistique. La valorisation de l'information n'est apparue être inscrite parmi les priorités d'aucun service administratif ou organisme chargé d'une mission de service public. La DGFIP détient ainsi une information exhaustive mais non-utilisable en l'état sur les prix du logement et du foncier. Cette information n'est aujourd'hui collectée que pour les besoins des contrôleurs fiscaux, alors même qu'elle pourrait permettre d'observer, par exemple, la diffusion des aides à l'investissement locatif. Le groupe de travail a formulé une recommandation concernant la mise en place d'un fichier des déclarations d'engagement locatif (recommandation n°25). Cela étant, la valorisation des sous-produits de l'activité administrative est apparue devoir être confiée à une organisation dont telle serait la mission première. De la même façon, les statistiques de grande qualité produites par la Banque de France ne permettent pas aujourd'hui d'opérer un rapprochement entre les plans de financement, les caractéristiques des opérations et celles des ménages.

Dans ce domaine, le groupe de travail a proposé la mise en œuvre d'une enquête trimestrielle sur les caractéristiques des plans de financements ne bénéficiant pas d'une aide publique (recommandation n°8). Globalement, le choix a été fait de privilégier une approche pragmatique, en écartant les propositions susceptibles de n'être pas mises en œuvre. Pour ce qui est du suivi des marchés de l'ancien, l'option a été prise de privilégier la piste du notariat, en préconisant une collaboration plus étroite entre la DGFIP et le notariat. Une offre à deux niveaux pourrait ainsi être produite : l'une sommaire et gratuite, répondant aux obligations de la loi pour les collectivités locales ; l'autre plus riche, fournie par les notaires.

4. **Une autre importante limite à l'exploitation des données a été identifiée par le groupe de travail, en lien avec le secret statistique, le secret fiscal et la protection de la vie privée.** Bien que l'utilité de cette protection ne puisse être remise en cause, elle conduit parfois à des situations paradoxales. La Communauté urbaine de Lyon dispose ainsi de données sur son aire d'influence. En revanche, il lui est impossible d'obtenir des informations sur les franges de son marché, dans le domaine de l'immobilier.

La communication de l'information par les services administratifs et les collectivités locales est par ailleurs régie par des principes souvent hétérogènes et relativement opaques. Certains accès apparaissent ainsi inégaux et aléatoires, en opposition avec la logique de la loi du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs. Dans ce domaine, le groupe de travail a estimé que des moyens pourraient être mis en œuvre pour normaliser l'exploitation des données existantes, dans le respect des règles du secret fiscal, du secret statistique et de la protection de la vie privée. Il s'agirait de pousser l'ensemble des administrations et des organisations à ne plus considérer l'information qu'elles détiennent comme un patrimoine et à faire du refus de communication des informations une exception.

**Une anonymisation** des données de Filocom pourrait encourager des progrès dans cette voie (recommandation n°6). L'accès aux données serait ainsi facilité, au prix d'une dégradation de la qualité de l'information. De manière générale, une politique tarifaire d'accès aux données anonymisées pourrait être définie, qui permette aux services statistiques d'équilibrer leurs frais d'anonymisation. Il s'agirait ainsi de faire en sorte que l'organisation de l'accès à l'information de base soit considérée comme une mission à part entière (recommandation n°5). De surcroît, l'idée serait de permettre à la

Cada de solliciter l'expertise d'un organisme, sous la responsabilité du Comité du secret statistique, lorsqu'elle est saisie d'une demande de communication d'un fichier de données individuelles (recommandation n°4). Cette expertise devrait être rendue selon un délai à définir, en vue de prévenir les refus de communication par non-réponse aux demandes.

En dernier lieu, le groupe de travail a jugé souhaitable de prolonger les efforts considérables consentis par la statistique publique en matière de diffusion, en appelant de ses vœux une implication équivalente des SSM.

## Débat

**Jean-Pierre DUPORT** adresse ses remerciements au président du groupe de travail, aux rapporteurs et à l'ensemble des participants aux travaux. Il salue la grande qualité du rapport et le caractère pragmatique de la démarche mise en œuvre par le groupe de travail. Il constate que des améliorations sont envisagées, à partir d'une prise en compte de l'existant, y compris dans le champ des statistiques privées. Au-delà de la commande des ministres, il souligne que la réflexion répond aux attentes d'une partie du corps social.

**Patrick DUCHATEAU** salue la qualité et l'ampleur du travail accompli par le groupe de travail. Il rappelle que plus de 60 auditions ont été conduites dans un temps relativement court. Il confirme qu'en matière de logement, la connaissance ne saurait reposer uniquement sur la statistique publique. Cela étant, il insiste sur l'importance de mettre en œuvre les moyens nécessaires à l'étalonnage des données privées. Les données des notaires, de par leur exhaustivité et leur mise à disposition plus rapide, permettront d'obtenir des statistiques de référence, de nature à « couper l'herbe sous le pied » d'un certain nombre de pseudo-statistiques. L'amélioration du dispositif Sitadel permettra de disposer d'un indicateur conjoncturel fondamental.

Il confirme également la nécessité de favoriser l'accès aux données. Nombre de données existent aujourd'hui, issues notamment de sources administratives, dont l'accès devrait être ouvert à l'ensemble des acteurs, dont les collectivités locales et les chercheurs.

**Gilles POUZIN** se félicite de l'énergie et du dynamisme insufflés aux réflexions du groupe de travail. De nombreux éclairages ont été ainsi apportés ; quantité de pistes ont pu être explorées, dans le cadre d'une approche pragmatique. Des éléments techniques ou ayant trait aux relations entre les organismes ont pu être étudiés de manière détaillée. Cela étant, le suivi de la mise en œuvre du rapport et son calendrier demandent encore à être précisés.

**Roxane SILBERMAN** souligne que nombre de recommandations du rapport rejoignent les préoccupations des chercheurs (par exemple en ce qui concerne Filocom). Cependant, aucune mention n'est faite dans le rapport des possibilités que pourraient offrir le recensement de la population en matière de recueil des données sur l'environnement du logement. Des propositions avaient été formulées en ce sens au moment de la rénovation du dispositif. Introduire des questions sur l'environnement du logement dans le recensement pourraient contribuer à qualifier le logement en lien notamment avec la problématique du mal-logement.

Elle indique partager les constats formulés concernant les difficultés liées au secret statistique et au secret fiscal. Cependant, elle exprime des doutes sur la possibilité d'une anonymisation des données concernées dans le contexte de la pratique actuelle du secret statistique : il est vraisemblable que les réquisits actuels ne conduisent à produire des données peu utilisables. Elle exprime par ailleurs son inquiétude devant l'idée de réintroduire un paiement pour les coûts marginaux engendrés par la mise à disposition des données, avec un retour à des pratiques du passé dont on avait constaté l'effet négatif.

Pour la recherche, l'accès par le biais du Comité du secret statistique et du centre d'accès sécurisé à distance (CASD) pourrait naturellement constituer une solution. Reporter toute la demande sur cette voie est cependant peu réaliste au regard de la capacité d'absorption des demandes tant du Comité que du CASD. Il serait urgent d'ouvrir une réflexion sur la pratique du secret statistique au regard de la sensibilité réelle des données.

**Jean-Luc BIACABE** souhaite obtenir des précisions concernant la notion « d'étalonnage ». Il demande si un système semblable à celui des agences de notation sera mis en place.

**Benoît ROBIN** constate qu'un travail de fond a été entrepris pour apporter un éclairage sur les enjeux et les difficultés rencontrées par une partie des utilisateurs. De manière plus générale, se pose la question du statut conféré aux statistiques sur la conjoncture immobilière. Un label sera-t-il attribué aux différentes statistiques ? Les instances du Cnis entendent-elles apporter une caution ? A ce jour, une justification de l'utilisation des données est exigée dans le cadre de l'examen des demandes par le Comité du secret statistique. Or cette dimension n'apparaît pas en tant que telle dans les préconisations du groupe de travail.

**Jean-Pierre DUPORT** donne lecture de la position transmise par **Denis Durand** sur le sujet : « *En attendant un examen plus approfondi, par la commission thématique « démographie et questions sociales », du rapport du groupe de travail sur la conjoncture de l'immobilier présidé par M. Bernard Vorms, nous observons que ce rapport propose d'instituer une procédure d'étalonnage des statistiques produites en dehors du service statistique public. Les travaux d'étalonnage seraient menés par un groupe d'experts indépendants désignés par le Président du Conseil national de l'information statistique. Il nous semble nécessaire que le Cnis puisse se prononcer sur toutes les conséquences de l'introduction d'une telle procédure, et préciser comment elle pourrait s'articuler avec les procédures existantes, en particulier avec l'attribution du label de qualité statistique aux enquêtes du SSP, dont l'organisation administrative est elle-même en cours d'évolution.* »

Jean-Pierre Duport confirme que le rapport sera transmis aux ministres commanditaires, madame Lagarde et messieurs Borloo et Apparou. Il souligne que la DGFIP demeure placée sous l'autorité de la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi. Compte tenu des attentes fortes suscitées par le rapport, celui-ci devrait être transmis avant sa présentation devant la commission « démographie et questions sociales », le 7 avril 2010. Il en a informé sa présidente, Claire Bazy-Malaurie. La commission pourra bien évidemment formuler des remarques complémentaires. En tout état de cause, la lettre de transmission appellera les ministres à mettre en place un processus de suivi resserré de la mise en application du rapport, au-delà du regard que pourront porter l'Insee et les commissions thématiques du Cnis. En pratique, les recommandations du groupe de travail ne pourront être constructives que si elles sont appliquées. Le Cnis sera quant à lui attentif à la mise en place d'un dispositif d'étalonnage des statistiques immobilières. Il s'agira ainsi de prévenir l'apparition de dispositifs privés non-contrôlés.

**Bernard VORMS** explique que l'étalonnage a été pensé comme quelque chose de différent d'un label. L'objectif serait ne pas aboutir à un régime binaire de certification ou de non-certification. L'idée serait de préciser ce que représente et quelles sont les sources de telle ou telle statistique produite par le secteur privé. Un regard sera également porté sur la méthodologie des statistiques.

S'agissant de la pratique du secret statistique, Bernard VORMS indique que l'enjeu serait de développer l'accès à certaines sources telles que le fichier Filocom, y compris dans des versions appauvries.

**Alain JACQUOT** confirme que les fichiers anonymisés ne pourront pas répondre aux besoins les plus précis des chercheurs. En revanche, de tels fichiers pourraient répondre aux besoins standards des

collectivités locales et des agences d'urbanisme. D'autres logiques pourraient être mises en œuvre en parallèle, tel que l'accès à des données non-anonymisées pour des besoins de recherche.

**Jean-Pierre LE GLEAU** précise que le fichier Filocom est aujourd'hui soumis au secret fiscal et non au secret statistique. En tout état de cause, il explique que l'anonymat demeure une notion complexe et relative, dont les conditions peuvent varier en fonction des utilisateurs et des informations dont ils disposent par ailleurs. Une volonté d'anonymisation totale pourrait donc aboutir à proposer des fichiers extrêmement appauvris. Des fichiers de production et de recherche ont néanmoins été créés par l'Insee, afin de permettre aux chercheurs d'accéder à certains fichiers dans des conditions d'anonymisation appropriées.

**Bernard MOREL** constate que les recommandations du rapport vont dans le sens d'une meilleure prise en compte des demandes au niveau local. Leur mise en œuvre pourrait donc faire l'objet d'un suivi dans le cadre de la commission « territoires ».

**Jean-Pierre DUPORT** assure que l'importance d'aboutir à des données géographiques plus précises sera rappelée dans la lettre de transmission du rapport aux ministres commanditaires. Les enjeux liés au suivi, à l'étalonnage et la diffusion seront également repris. A l'avenir, il faudra rechercher une articulation avec la Cada et la Cnil.

#### **IV. Présentation de l'ESGAB et de sa première année d'activité, Jean-Michel CHARPIN, membre de l'ESGAB**

**Jean-Michel CHARPIN** rappelle que le nouveau dispositif de gouvernance de la statistique européenne a été mis en place au lendemain de la « première crise grecque ». Au sein de celui-ci, l'ESGAB et l'ESAC se trouvent être les équivalents respectifs de l'Autorité de la statistique publique et du Cnis. En 2004, le gouvernement grec nouvellement institué a indiqué à Eurostat que les chiffres de finances publiques transmis par son prédécesseur étaient faux. La situation a fortement interpellé les statisticiens : à l'initiative notamment des instituts statistiques nationaux, un code de bonnes pratiques de la statistique européenne a été élaboré, avant d'être adopté à l'unanimité par le Comité statistique européen (en février 2005) et promulgué par la Commission européenne (en mai 2005). En novembre 2005, le Conseil ECOFIN a défini les modalités de mise en œuvre de la stratégie retenue, en indiquant qu'un *high level advisory body* serait créé, dont la fonction serait de veiller à la bonne application du code de bonnes pratiques. Le Parlement européen et le Conseil ont ensuite décidé la création de l'ESGAB, le 11 mars 2008.

Le titre d'*European Statistical Governance Advisory Board* s'avère aujourd'hui difficile à traduire. De manière relativement paradoxale, le concept d'*advisory board* recouvre à la fois la notion de « conseil » et celle « d'entité décisionnelle ». Cet oxymore traduit la réalité de deux tendances : l'une souhaitant constituer une véritable autorité décisionnaire ; l'autre privilégiant la constitution d'un organisme de conseil, sans réel pouvoir décisionnel. Les prérogatives actuelles de l'ESGAB lui confèrent davantage une position de conseil. De fait, l'ESGAB ne possède aucun pouvoir normatif, exécutif ou de sanction. En outre, son expression demeure très encadrée. L'article 4 de la décision de création de l'ESGAB stipule ainsi que les prises de position de l'ESGAB doivent être adressées aux principales institutions référentes, avant d'être rendues publiques.

La mission de l'ESGAB est aujourd'hui d'exercer un contrôle indépendant de la mise en œuvre du code de bonnes pratiques de la statistique européenne. A terme, des évolutions du code pourront être proposées. En pratique, l'ESGAB demeure le *board* d'Eurostat et du système statistique européen « pris dans son ensemble ». Ce libellé, longuement réfléchi et négocié, implique que l'ESGAB ne constitue pas le *board* des instituts statistiques nationaux pris un à un.

Institué le 17 mars 2009, l'ESGAB se compose d'un président (nommé par le Parlement et le Conseil) et de six autres membres (nommés pour moitié par le Conseil et pour moitié par le Parlement). Les mandats, d'une durée de trois ans, pourront être renouvelés une fois. Eurostat conserve une position d'observateur au sein de l'ESGAB. Le Directeur général d'Eurostat, Walter Radermacher, a ainsi participé à la totalité des réunions tenues jusqu'à présent. Le texte de constitution de l'ESGAB précise que ses membres agissent en toute indépendance. A ce jour, les moyens de l'ESGAB demeurent extrêmement faibles.

La première année d'existence de l'ESGAB a été marquée par la préparation d'un premier rapport annuel et par la gestion de la « seconde crise grecque ». Le rapport annuel de l'ESGAB demeure la principale production de l'Instance. Toute autre expression du *board* marquerait un évènement très important.

Le premier rapport annuel de l'ESGAB a été publié en novembre 2009, principalement à partir d'éléments hérités d'Eurostat. En dehors de quelques auditions, les moyens d'investigation du *board* sont en effet limités. Pour des raisons budgétaires, aucune étude n'a pu être commandée à des consultants extérieurs. Un point a néanmoins été fait sur l'application, par Eurostat et par le système statistique public pris dans son ensemble, du code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Le constat a été fait d'une adaptation relativement rapide des législations et des procédures. Des préconisations ont cependant été formulées. L'ESGAB a notamment jugé excessif le rythme des réunions entre le Directeur général d'Eurostat et son commissaire européen de référence – leurs discussions ne devant, en principe, porter que sur le résultat des calculs statistiques (et non sur leur contenu, en particulier s'agissant des calculs ayant trait à la procédure de déficit excessif) et le management d'Eurostat. L'articulation entre la communication d'Eurostat et celle de la Commission a également semblé insuffisamment définie. La désignation d'un porte-parole propre à Eurostat a été jugée nécessaire, de sorte que le porte-parole de la Commission ne communique plus au nom d'Eurostat sur les sujets ayant trait à la statistique. Pour ce qui est du système statistique européen, l'ESGAB a souhaité la poursuite de l'adaptation des cadres légaux et réglementaires dans chacun des pays, notamment en matière d'indépendance professionnelle.

L'ESGAB a par ailleurs été informé, dès la mise en place du nouveau gouvernement grec, d'un nouvel épisode de révision des chiffres de finances publiques grecs par le gouvernement et l'institut national statistique grecs. Conformément à l'interprétation stricte de l'expression « pris dans son ensemble » appliquée au système statistique européen, l'ESGAB a fait le choix de ne pas intervenir. La situation a néanmoins évolué, avec une modification profonde de la politique budgétaire grecque et le vote d'une nouvelle loi statistique. Le nouveau dispositif se rapprocherait d'un modèle de gouvernance internationalement reconnu. Le rapport 2010 de l'ESGAB devrait permettre de tirer les enseignements de la seconde crise grecque.

En 2010, l'ESGAB continuera à surveiller les progrès de l'application du code de bonnes pratiques de la statistique européenne, en pointant les modifications législatives, réglementaires et procédurales, ainsi qu'en apportant un éclairage sur la mise en œuvre pratique des dispositions du code. Des questionnaires seront pour cela transmis à différents interlocuteurs, notamment aux instituts statistiques nationaux.

## Débat

**Jean-Luc BIACABE** souligne que, dans un contexte de crise extrêmement marqué, les progrès constatés par le premier rapport annuel de l'ESGAB pourraient porter atteinte à la crédibilité de l'institution. A la lumière de la crise grecque et de la crise européenne au sens large, il évoque la possibilité de faire évoluer le mandat de l'ESGAB, en vue de lui permettre d'être plus concret dans ses remarques, y compris celles adressées aux instituts statistiques nationaux. Un vide juridique dans l'action



de gouvernance pourrait ainsi être comblé, au-delà de la mise en œuvre du code de bonnes pratiques et dans le respect de l'indépendance des instituts statistiques nationaux.

**Jean-Michel CHARPIN** confirme le caractère fondamental des questions ayant trait à la relation entre les pays membres et les instances communautaires. Il explique que la crise grecque aura été d'autant plus décevante que le même schéma a été reproduit à quelques années d'intervalle. Ce faisant, il met en avant les difficultés rencontrées par les instances européennes pour éclairer certains événements. Le règlement de la procédure EDP pourrait être modifié en conséquence, afin de conférer aux équipes d'Eurostat des pouvoirs d'audit approfondis sur la question des finances publiques. Un projet de règlement est actuellement en cours d'examen par le Conseil. A ce stade, l'objectif serait de faire en sorte que les pouvoirs donnés soient extrêmement importants, mais ne puissent être activés que dans des configurations extrêmes. Un regard extérieur permettrait de clarifier les situations de crise, sans remettre en cause le fonctionnement des institutions nationales. Du reste, Jean-Michel CHARPIN constate qu'aucune instance, fût-elle internationale, ne saurait être à l'abri des interférences politiques.

En tout état de cause, Jean-Michel CHARPIN estime que l'ESGAB pourrait se pencher sur la situation de certains pays, dès lors qu'une crise nationale s'avère susceptible de porter atteinte à la crédibilité du système statistique européen dans son ensemble.

**Jean-Pierre DUPORT** demande si l'établissement de contacts institutionnels entre l'ESGAB et les autorités nationales de la statistique publique a été envisagé ?

**Jean-Michel CHARPIN** explique que le choix a été fait, durant la phase de mise en place de l'ESGAB, de conserver une interprétation stricte des textes de constitution de l'instance. L'ESGAB est aujourd'hui en relation avec Eurostat, la Commission européenne, le conseil ECOFIN, le Comité économique et financier et le Parlement européen. A ce jour, aucun rôle n'a été endossé au-delà du niveau communautaire.

**Roxane SILBERMAN** aborde la question des enquêtes européennes alimentées par les instituts statistiques nationaux, telles que le panel SILC. La qualité de certaines enquêtes pose question avec par exemple dans certains cas des taux de non-réponse inquiétants ou des hétérogénéités dans les questions elles-mêmes telles qu'elles sont posées dans les différents pays. Elle s'interroge sur le périmètre à cet égard des compétences de l'ESGAB. A défaut, qu'elle est l'entité compétente sur ces sujets au sein du système statistique européen ? Elle constate à cette occasion que les relations entre les chercheurs et les instances de gouvernance européennes demandent encore à être articulées.

**Jean-Michel CHARPIN** explique que l'ESGAB est en mesure de formuler des remarques auprès d'Eurostat, du Conseil de l'Union et du Parlement européen sur la qualité des productions du système statistique européen, sans faire référence à tel ou tel pays. Eurostat conserve cependant l'intégralité des pouvoirs exécutifs et la capacité à orienter la pratique des instituts statistiques nationaux.

**Charles EL NOUTY** souhaite savoir si l'ESGAB exerce une activité de veille stratégique, en soulignant que la crise grecque et la crise économique avaient fait l'objet d'alertes avant de survenir.

**Jean-Michel CHARPIN** souligne que, compte tenu de la situation économique générale, des politiques budgétaires strictes pourraient être mises en œuvre durant une période relativement longue. La statistique pourrait alors faire face à des restrictions sévères, au-delà des efforts de productivité normalement attendus. Dans ce contexte, une des préoccupations majeures de l'ESGAB sera de veiller à ce que les

actions menées ne nuisent pas gravement à la qualité d'un certain nombre de statistiques fondamentales. L'enjeu serait d'éviter les interruptions de séries et la dégradation qualitative des agrégats européens. Un suivi de la situation budgétaire des pays membres devra être opéré, de même qu'un suivi de la pression exercée sur les budgets statistiques. En outre, des solutions pourront être envisagées en termes de priorisation, de mutualisation, etc. De ce point de vue, une activité de veille stratégique sera exercée.

**Jean-Pierre DUPORT** indique que des échanges écrits permettront de formaliser le mandat du **groupe de travail sur le mal-logement** – celui-ci devant être constitué avant le 30 juin. Il annonce par ailleurs la nomination d'André de Los Santos à la présidence du Comité du contentieux du Cnis.

**La prochaine réunion du bureau aura lieu le 30 juin en présence des présidents des commissions.**